

L'INSCRIPTION PUNIQUE DE LIXUS

PAR

A. VAN DEN BRANDEN

I. INTRODUCTION.

L'inscription dont nous allons essayer de donner l'interprétation est tracée sur une pierre rustre que H. M. de la Martinière (1) avait trouvée sur l'ancien site de Lixus. La pierre elle-même semble avoir disparue, mais on possède heureusement un double estampage de l'inscription qui y figurait. Les photographies de ces estampages ont été publiées par Ph. Berger (2), par M. Bresnier (3) et en dernier lieu par J. Ferron (4). Ces reproductions sont assez bonnes. La plupart des lettres de cette inscription sont bien identifiables, mais vu la qualité de la pierre et probablement aussi sous l'action de l'érosion, plusieurs lettres ont disparu en entier ou en partie, de sorte que la lecture du texte déjà en elle-même présente des problèmes à résoudre avant toute tentative de traduction.

II. ESSAIS D'INTERPRÉTATION.

Il n'est donc pas étonnant que la plupart des savants épigraphistes ne se sont pas risqués à une interprétation de ce texte. Alors qu'on le connaît déjà depuis 1890, il n'y a que trois auteurs qui en ont présenté une lecture et une traduction. Le grand épigraphiste français Ph. Berger en a été le premier (5). Ce savant faisait d'abord deux remarques d'ordre général. Cette inscription serait incomplète. Elle a dû contenir quatre lignes dont seulement trois ont été

(1) H.M. DE LA MARTINIÈRE, *Recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus*, dans *B.A.C.*, 1890, pp. 134-148 et pl. VII-X.

(2) PH. BERGER, *Inscription punique trouvée à Lixus*, dans *B.A.C.*, 1892, pp. 62-64 et pl. XII.

(3) M. BRESNIER, *Recueil des inscriptions antiques du Maroc*, Paris, 1904, p. 3 et pl. I.

(4) J. FERRON, *Borne indicatrice à Lixus*, dans *Latomus*, XXVI (1967), pp. 945-955.

(5) Cf. article cité sub 3.

conservées. Il remarque ensuite que le scribe s'est servi d'une façon régulière de traits de séparation. Nous pensons que ces observations sont exactes. L'auteur lit et interprète les trois premières lignes de façon suivante:

'b[dk] /	Ton serviteur :
[grs] bn :	Perets, fils de /
šb[h]tm bt ,	Tšabahtam, fille de /

En 1904, M. Besnier publie bien l'estampage de notre texte dans son *Recueil des inscriptions du Maroc*, mais n'en tente ni la transcription, ni l'interprétation. On en restait là jusqu'en 1966. C'est alors que le professeur J.G. Février (1) donne une lecture qui s'écarte assez bien de celle que Berger avait proposée avec beaucoup d'hésitations. Il lit:

'b' [k(?)] ... /
gdr wbn /
šbgdm' /

L'auteur renonce à l'interprétation de ce texte, mais comme Berger, il le considère aussi incomplet. C'est la première ligne qui manquerait. Comme Berger, il admet également la présence de traits de séparation.

Enfin, en 1967, l'ancien Conservateur du Musée de Carthage, J. Ferron (2) en publie une étude beaucoup plus approfondie. À part la lecture de quelques lettres, les résultats auxquels ce savant est arrivé, différent de fond en comble de ceux de ses deux prédécesseurs. D'après Ferron, l'inscription serait complète. Il rejette aussi la présence de traits de séparation. Voici donc sa lecture et sa traduction:

1. z drk	C'est la direction de
2. gdr wbn	Gadir et sur la stè-
3. šb htm lbt	le a été gravé un sceau
	(à l'emblème d')une flamme.

On aurait donc affaire à une borne indicatrice indiquant aux marins le chemin de Gadir, l'actuel Cadèz en Espagne.

(1) J.G. FÉVRIER, *Inscriptions antiques du Maroc*, Paris, 1966, pp. 128-129, n° 124.

(2) Article cité sub 5, p. 948.

y a, toutefois, des exceptions. Voir p. ex. KAI. 78 qui débute de la même façon que notre texte en question.

2. *gdw* est un nom théophore. Pour le dieu *gd*, cf. KAI. II, p. 90-91 et Noth, M., *Die Israelitischen Personennamen im Rahmen der Gemeinsemitischen Namengebung*, Hildesheim, 1966, pp. 126-127. Voir aussi les noms *gdy* dans CIS. 300, 5; *gdn'm* dans CIS. 382, 1; *gdn'mt* dans CIS. 378, 2-3; 1043, 3 et *gdhlš* sur le médaillon de Carthage, cf. notre article « Il testo fenicia sul medaglione di Cartagine », dans *Bibbia e Oriente* (1969), p. 202. Un nom théophore de même composition se trouve en transcription grecque sur les patères en plomb de Carthage: ΦΗΑΜΥ = *p'mzu*, cf. notre article « Le texte gréco-punique sur les disques en plomb de Carthage », à paraître. Pour ces noms à terminaison *o* cf. encore Noth. *op. cit.*, p. 38.

3. *šb'* est, pour autant que nous sachions, un nom propre nouveau. On peut le rapprocher de *šby'*, nom qu'on rencontre dans I Chr. 8, 9 ainsi qu'à Éléphantine, cf. Noth. *op. cit.*, p. 230 et p. 225.

— *tm* est la 3^e p. sing. mas. parf. qal du verbe *tmn*. Intransitif au qal en hébreu, le punique semble bien en connaître l'usage au sens transitif. Voir Gramm. n° 244, p. 93 et DISO ad *tmn*. Voir ce même verbe dans le texte du Pirée, KAI. 60, 1, employé au sens grec de ἐδοῶν, cf. Gramm. n° 244, p. 93.

— *bt* nous semble avoir ici le sens de « temple ». Nous savons, par ailleurs, que les Puniques en fondant leurs nouvelles colonies sur la côte africaine de l'ouest y construisent en même temps des temples. Ainsi, Hanno, le premier explorateur et fondateur de colonies dans cette région, affirme avoir fondé un temple à Poséidon au cap Soloeis, cf. Harden, D., *The Phoenicians*, London, 1962, pp. 86-87 et p. 174. Le contenu de notre inscription correspondrait donc à celui de l'inscription de Nora qui parle également de l'achèvement d'un temple, cf. notre article dans *Al-Machriq*, 1962, pp. 283-292.

4. *b'l hmn*, restitution hypothétique, comme nous l'avons signalé, mais probable, à notre avis, car à l'époque de notre inscription, ce dieu doit encore être considéré comme le dieu principal de ces marins carthaginois. Pour ce dieu cf. KAI. II, p. 77 et notre article dans *Al-Machriq*, 1964, p. 601.

V. LA DATE.

Notre texte n'étant pas daté, c'est à la paléographie qu'il faut recourir pour lui attribuer une date relative. Se basant donc sur

la forme des signes, P. Berger pensait en découvrir une étroite affinité avec l'écriture des textes de Oumm el-Améd et en déduisait que notre inscription est à dater du second siècle avant notre ère (1).

Février (2), sans proposer une date précise, signale que la date avancée par Berger ne peut être acceptée étant donné que toutes les formes des lettres, le style de l'écriture de l'inscription, renvoient à une époque où l'écriture punique ne se différenciait pas encore de l'écriture de la mère-patrie.

C'est à base de ces remarques que Ferron croit pouvoir dater notre inscription de la première moitié du cinquième siècle avant J.-C. (3).

Ces divergences montrent bien que la datation au moyen de la paléographie seule n'est pas chose aisée. Disons, toutefois, que depuis la publication du travail du Père Peckham, l'argument paléographique peut être employé avec beaucoup plus de certitude quoique le résultat en sera toujours une date relative.

Nous pensons que la date de Berger doit être écartée et celle du P. Ferron considérablement abaissée. Il y a des considérations historiques qu'on ne peut pas laisser de côté. Il s'agit surtout de celles qui concernent la date de la fondation de la colonie de Lixus. Cette colonie semble bien avoir été fondée par le Carthaginois Hanno durant une expédition qu'il fit le long de la côte atlantique de l'Afrique. On possède de ce périple une relation de la main même de ce marin (4). La date de cette expédition est assez bien discutée. Ainsi, Cary-Warmington, se basant sur le renseignement de Pline selon lequel cette expédition a eu lieu au moment que Carthage se trouvait au faite de sa puissance, pensent qu'elle a eu lieu entre la chute de Tartessus († 500) et la défaite des Carthaginois à Himera en 480 (5). Selon Harden (6), cette défaite, bloquant les routes commerciales traditionnelles dans la proximité du pays, a été la cause directe que le Carthaginois allait chercher de nouveaux débouchés dans l'Ouest. L'expédition de Hanno répondrait à ce besoin d'une nouvelle expansion. Toutefois, cette expédition n'a pu avoir lieu qu'aux environs de 425. L'auteur est arrivé

(1) BERGER, *op. cit.*, p. 62.

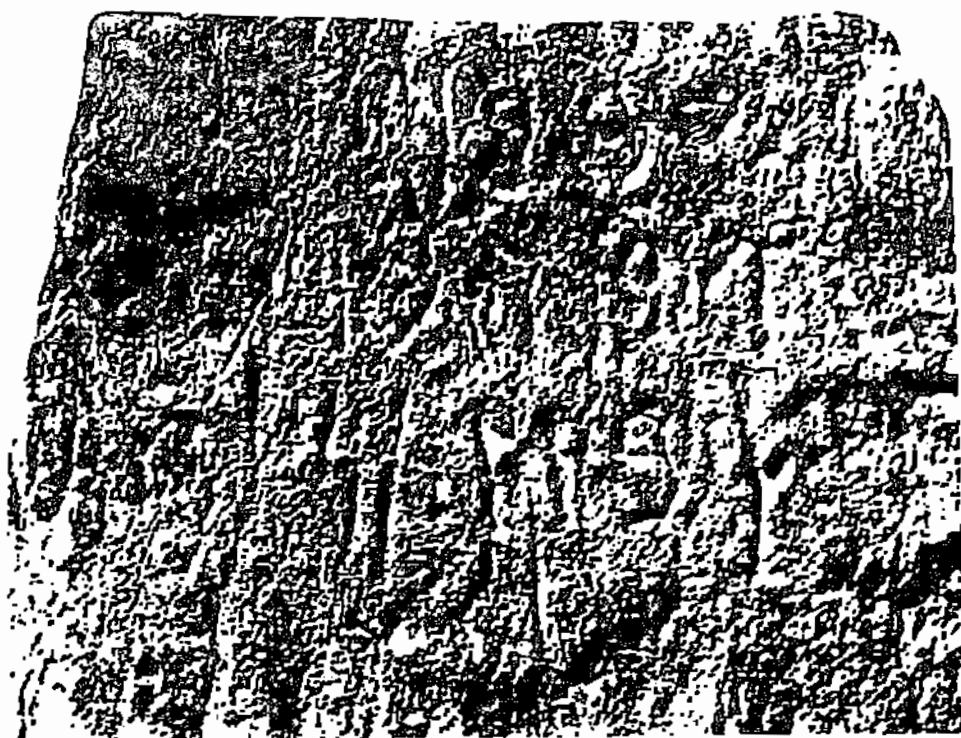
(2) FÉVRIER, *op. cit.*, p. 129.

(3) FERRON, *op. cit.*, p. 952.

(4) Cf. D. HARDEN, *The Phoenicians*, London, 1962, pp. 174-176; M. CARY - E.H. WARMINGTON, *The Ancient Explorers*, Pelican Book, 1963, pp. 63-64.

(5) CARY-WARMINGTON, *op. cit.*, pp. 46-47 et 63.

(6) HARDEN, *op. cit.*, pp. 69 et 170-174.



14997

149797

1191411497

119

L'inscription de Lixos

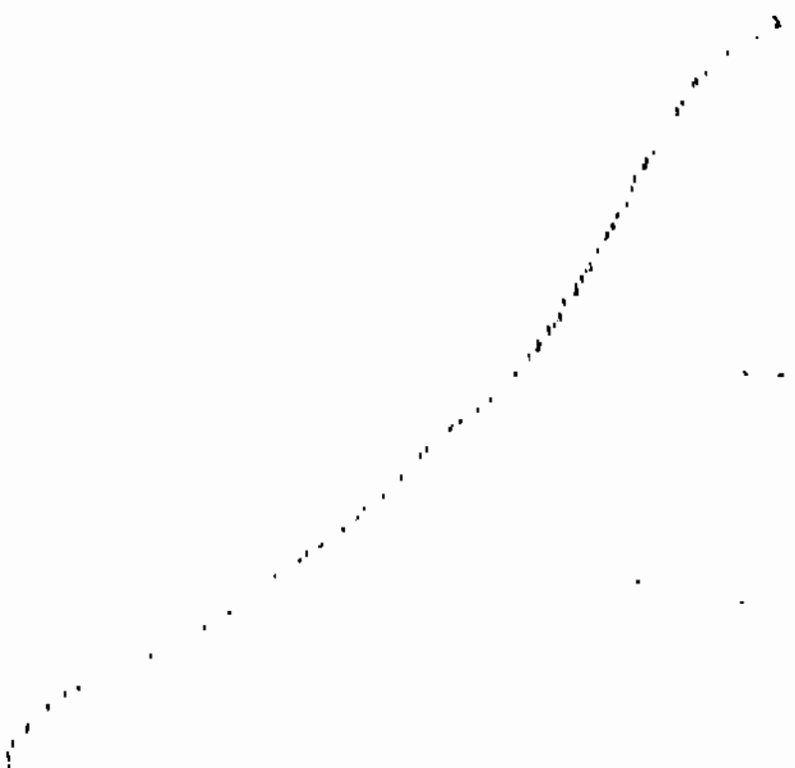
119

1

2

3

4



à cette date en recourant à un argument *ex silentio*. Il signale que Hérodote, qui a écrit au milieu du cinquième siècle, mentionne bien le périple des marins phéniciens engagés par le Pharaon Necho pour faire le tour de l'Afrique, mais il ignore les entreprises marines carthaginoises dans l'Ouest. L'auteur en conclut que ces voyages n'ont pas encore dû avoir lieu au moment de l'activité littéraire d'Hérodote. D'où donc la date proposée de 425. Quoique l'argument *ex silentio* doit toujours être employé avec prudence, joint à d'autres arguments, il peut avoir sa valeur. Ainsi ici. Il nous semble que la paléographie de notre inscription ne peut admettre une date au-delà de la fin du cinquième siècle et confirmerait donc les déductions de Harden.

En effet, nous avons déjà signalé au cours de notre exposé et en renvoyant aux planches de Peckham, que les formes du *yod* et de l'*aliph* telles qu'on les trouve dans notre inscription, étaient en usage au tournant du 5^e-4^e s. On peut encore ajouter que d'autres lettres, p. ex. *k*, *w*, *s* et *g* ainsi que le style général de l'inscription renvoient également à une époque de l'évolution de l'écriture carthaginoise qui se situe d'entre la fin du 5^e-début 4^e s. avant notre ère.

Si cette date s'avérerait exacte, il faudrait en conclure que notre inscription serait contemporaine à la fondation de la colonie de Lixus, ou de très peu après. Mais l'archéologie ne peut rien nous apprendre, car on ne sait pas si la pierre inscrite a été trouvée sur le site punique. D'autre part, le contenu de notre texte, d'après notre version, n'en est pas une confirmation directe, quoiqu'il puisse en être un indice sérieux. En effet, si, comme Hanno l'affirme lui-même dans son document, que la fondation d'une nouvelle colonie s'accompagnait parfois de la construction d'un sanctuaire, il n'est pas impossible que notre inscription fait justement allusion à ce fait.

